

CHCS

Centre d'histoire et des sociétés contemporaines

SOUTIEN À MOBILITÉS DOCTORALES RECHERCHE DE TERRAIN 2018 AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

La Direction Europe de l'Ouest de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) lance un appel à candidatures afin de soutenir les mobilités doctorales et recherche de terrain des doctorants inscrits dans un établissement membre de l'AUF en Europe de l'Ouest.

[style2;Cadre de l'appel]

Une mobilité désigne un soutien au déplacement d'un doctorant hors du pays où il effectue son cursus, pour réaliser un stage académique, dans l'objectif d'enrichir son parcours doctoral et/ou d'en faire profiter son établissement d'origine (et/ou d'accueil).

Le stage doit se dérouler dans un pays dit du « Sud » selon la liste définie par la Banque mondiale. Vous trouverez cette liste en cliquant [ici](#).

La mobilité devra répondre aux objectifs suivants :

- s'inscrire de manière cohérente dans la formation doctorale en cours ;
- permettre au doctorant un avancement significatif dans sa recherche ;
- permettre au doctorant d'acquérir une expérience scientifique et des compétences de recherche spécifiques utiles à la réalisation de la thèse de doctorat ;
- permettre au doctorant une immersion culturelle dans un nouveau milieu francophone, à la fois au sein de la structure de recherche d'accueil, ainsi que dans le cadre plus large de la société locale ;
- contribuer à la facilitation de la coopération entre l'établissement d'origine et la structure d'accueil, et à l'internationalisation de la formation doctorale.

Le dossier de candidature doit être soumis par le doctorant qui souhaite effectuer une recherche de terrain dans le cadre de son doctorat, avec l'accord signé de son directeur de thèse.

[style2;Calendrier de l'appel]

La date limite de dépôt des candidatures est **le 5 janvier 2018, avant minuit, heure de Bruxelles.**

[style2;Conditions d'éligibilité]

Le candidat doit répondre aux conditions suivantes :

- être inscrit en doctorat dans un établissement d'enseignement supérieur membre de l'AUF de la zone Europe de l'Ouest ;
- choisir son établissement d'accueil dans un pays dit « du Sud » (selon la liste définie par la Banque mondiale) et y effectuer sa mobilité ;
- effectuer sa mobilité dans le cadre de sa thèse de doctorat ;
- effectuer sa mobilité dans un environnement francophone ;
- effectuer sa mobilité lors de l'année civile 2018 ;
- fournir l'ensemble des pièces demandées.

La mobilité doit répondre aux objectifs définis ci-dessus et la recherche de terrain doit bénéficier d'une reconnaissance académique par l'université d'origine.

Le bénéficiaire de la mobilité n'est soumis à aucune condition de nationalité.

La structure d'accueil doit justifier de sa capacité à accueillir le doctorant et à organiser la

recherche de terrain. La structure d'accueil ne doit pas nécessairement être membre de l'AUF. Néanmoins, la réalisation de la mobilité dans un établissement membre de l'AUF (voir liste) constituera un atout pour la candidature.

[style2;Montant de l'aide]

L'AUF apporte un soutien sous forme d'**allocations mensuelles de 500 € à 700 € pour une mobilité allant de 1 à 5 mois** (montant à définir en fonction de la durée de la mobilité).

A qualité égale de dossiers, la **priorité sera donnée aux demandes pour lesquelles un co-financement est prévu**. Le co-financement est ici compris comme tout soutien financier ou d'appui à la mobilité (logement, déplacement, subsistance...). Le soutien de la Direction régionale Europe de l'Ouest de l'AUF n'est pourtant pas cumulable avec une autre bourse.

De même, à qualité égale de dossiers, les **candidatures déposées dans le cadre d'une cotutelle ou d'une codirection seront favorisées**.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le règlement en fichier word ici [DOC - 82 Ko].

La page dédiée du site de l'AUF.